

MUNICIPALITÉ

Un city-stade pour 2023, mais pas d'autres projets

LANDRETHUN-LÈS-ARDRES La cérémonie des vœux du village était l'occasion pour Gabriel Berly et la municipalité de se projeter sur l'année 2023.

THOMAS DELEGLISE

Toutes les petites communes du Calaisis souffrent de l'inflation et le village de Landrethun-lès-Ardres n'est pas épargné. Gabriel Berly, le maire, en est conscient. « Avoir des projets, c'est bien, c'est cool. Mais la vie en 2023 ne sera pas un long fleuve tranquille. Comment faire pour avoir des budgets maîtrisés avec la flambée des prix à tous les niveaux et que beaucoup répercutent. Nous l'avons vu dans le dernier trimestre au niveau de la cantine où la hausse des ingrédients est à plus de 10%, les prix de l'électricité s'envolent, nous venons d'avoir la facture du service incendie avec 7% de hausse, le syndicat des eaux vient d'augmenter d'environ 8% ses prochaines factures. » Malgré cela, un gros investissement est prévu pour cette année.

70 % DE SUBVENTION

Pour 2023, le principal investissement sera la construction du city-stade. « Nous avons déjà obtenu 70% de subvention, 47% par L'Agence nationale du sport et 23% par le Département. Nous tenons sincèrement à remercier nos partenaires sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour. Nous allons nous tourner maintenant vers la



Gabriel Berly (à droite) a présenté ses vœux aux Landrethunois en compagnie de Ludovic Loquet.

Région pour obtenir les 10 % manquants », indique le maire, qui regrette toutefois l'inaction de l'État « qui ne rembourse plus la TVA sur ce genre de projets depuis un an et qui a fait perdre à la commune 26 000 euros. »

La cérémonie des vœux de Landrethun n'avait pas eu lieu depuis trois ans à cause du Covid. Gabriel Berly a souhaité « une nouvelle épidémie pour 2023, une épidémie d'amour ! » ■

BIENTÔT UNE FLEUR

Le département dans son opération « Fleurir le Pas-de-Calais dans le cadre « ville et villages fleuris » devrait proposer « Une Fleur » à la commune. « Si nous décrochons ce label national de qualité de vie, ce serait une belle récompense. Seule une quinzaine de communes de moins de 1 000 habitants du Pas-de-Calais, peuvent s'auréoler de ce résultat », indique le maire.